**ANTI GERME POUR POMMES DE TERRE**

NEOSTOP STARTER empêche la formation des germes tout en laissant aux pommes de terre leur aspect lisse, dur et sain, sans pousse avec leur couleur naturelle jusqu'à la fin du printemps. La perte de poids et de qualité sera évitée.

**DOSE ET MODE D'EMPLOI**

Ne traiter que des pommes de terre saines, mûres, sèches et propres (débarrassées de leur terre). Les pommes de terre blessées ou pourries devront être éliminées. Le produit dilué doit être pulvérisé sur les tubercules lors de leur passage sur une bande transporteuse pendant la mise en tas dans le bâtiment de stockage.
La dose d'application est diluée dans une quantité limitée d'eau pour éviter de trop mouiller les tubercules (généralement de 60 à 400 ml d'eau par tonne de tubercules).

| | Dose | Nombre d'application |
|---|---|---|
| Stockage de pomme de terre de consommation | 0,06 l/tonne | 1 |

LMR : consulter le site: http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Pour assurer la meilleure efficacité du produit, il est important d'utiliser un appareillage de pulvérisation respectant les points suivants :
- Buses de pulvérisation assurant une répartition en très fines gouttelettes et sous forme de cône plein (et non de ligne plate ou de cône vide).
- Le nombre et le débit des buses, la vitesse de la bande transporteuse et la quantité d'eau de dilution du produit doivent être calculés afin que le temps de passage des pommes de terre sous les jets soit d'environ 3 secondes pour que chaque tubercule reçoive suffisamment de produit.
- Sur la zone de pulvérisation, il est conseillé de faire passer les pommes de terre sur une table à rouleaux tournants pour garantir une répartition homogène des gouttelettes sur les tubercules.
Respecter un délai après traitement de 60 jours.

**SENSIBILITE**

Jusqu'à ce jour, aucune variété de pomme de terre n'a montré de sensibilité particulière au NEOSTOP STARTER pour autant que les conditions d'application recommandées soient respectées. En ce qui concerne les nouvelles variétés pour lesquelles il n'existe, jusqu'à présent, aucune expérience pratique avec du chlorprophame appliqué par pulvérisation durant la mise en stockage, un test préalable sur de faibles quantités est recommandé.
Les anti-germes peuvent, dans certains cas, provoquer des brûlures au niveau de la peau des tubercules blessés et des variétés de pommes de terre sensibles, ce qui augmente les risques d'infection. C'est pourquoi il est recommandé de ne traiter que des pommes de terre saines, non blessées, à peau ferme et suffisamment sèches.

**CONSEILS D'UTILISATION**

Ne jamais traiter des pommes de terre humides.
Ne jamais traiter de pommes de terre destinées à la production de plants.
Ne pas stocker de plants de pommes de terre dans des cellules ayant contenu des pommes de terre de consommation traitées l'année précédente au NEOSTOP STARTER.
Vérifier régulièrement l'état de germination des pommes de terre durant le stockage et plus particulièrement destinées à l'industrie (chips, frites …) stockées à des températures > 8 °C ainsi que dans le cas des variétés à germination rapide.
Dans les locaux ayant servi aux stockages de pomme de terre de consommation traitées avec du chlorprophame on devra procéder à un nettoyage approfondi avant de stocker d'autres produits de récolte (tel que céréales et oléo-protéagineux). L'absence de nettoyage pouvant impliquer la contamination de vos produits de récolte par des résidus de chlorprophame pouvant entrainer un dépassement de la limite maximale de résidus autorisée (LMR) et une obligation de destruction de ceux-ci.

# NEOSTOP STARTER
# Substance de croissance - Stockage de Pommes de terre

Concentré émulsionnable contenant 300 g/L de chlorprophame

**NEOSTOP STARTER**
**Substance de croissance - Stockage de Pomme de terre**
Chlorprophame 300 g/L (29.4% poids)
Concentré émulsionnable (EC)
AMM (AGRIPHAR SA) n°2110188.

**R40 Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes.**
**R48/22 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion**
**R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**

Xn : Nocif N : dangereux pour l'environnement

- S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- S36/37 Porter un vêtement de protection approprié et des gants appropriés.
- S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

**PRÉCAUTIONS D'EMPLOI**

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé • Tenir à l'abri du gel • En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié • Porter un vêtement de protection approprié et des gants appropriés pendant toutes les phases de mélange, chargement et application.
En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).
Premiers soins : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit • En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et donner de l'air frais • En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon • En cas de contact avec les yeux : rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact • En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir • Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité (disponible sur www.quickfds.com)

**EMBALLAGE VIDE ET SURPLUS DE TRAITEMENT**

Rincer soigneusement l'emballage vide en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur; le percer et ensuite l'apporter au point de collecte ADIVALOR. Respectez la législation en vigueur pour l'épandage, la vidange, le rinçage et les procédés de traitement des effluents phytosanitaires.

**IMPORTANT**

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnées sur l'emballage, qui ont été déterminées en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces,… Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture. Le fabricant n'est pas responsable des risques de stockage, de l'utilisation et de la manipulation de produit puisqu'il n'a aucun contrôle sur celui-ci.

Distribué par : AGRIPHAR France S.A.
Fabriqué par : AGRIPHAR S.A. • B-4102 Ougrée / Belgique
Tél. +32 4 385 97 21 • Fax +32 4 385 97 12
® Marque déposée Agriphar S.A.

**Contenu : 5 litres**
Fiche de sécurité : www.quickfds.com
N° de lot et date de fabrication : voir emballage